

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 29 JUIN 2026**

**Objet : Election à la vice-présidence de la commission de la formation et de la vie universitaire**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 8 et 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu la démission de Madame Meglena JELEVA, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire, effective au 07 juillet 2026 ;
- Vu la proposition de Madame la Présidente de l'Université Caroline ROLLAND-DIAMOND, d'élire Madame Véronique FOURAULT-CAUËT, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur la candidature de Madame Véronique FOURAULT-CAUËT en tant que vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire ;

Après en avoir avisé :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable des membres en exercice présents ou représentés à la candidature de Madame Véronique FOURAULT-CAUËT en tant que vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Nombre des membres en exercice : 41


Pour: 16 voix

Abstentions : 16 voix

Nanterre, le 29 Juin 2026

La Présidente de l'Université Paris Nanterre

Caroline ROLLAND-DIAMOND



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 29 JUIN 2026**

**Objet : Maquettes de préparation au concours de recrutement d'enseignants du second degré**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de maquettes de préparation au concours de recrutement d'enseignants du second degré présenté en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les maquettes de préparation au concours de recrutement d'enseignants du second degré ;

Après en avoir avisé :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les maquettes de préparation au concours de recrutement d'enseignants du second degré.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 18

Contre : 12

Abstentions : 2

Nanterre, le 29 juin 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 29 JUIN 2026**

**Objet : Modification de la maquette de préparation à l'examen d'entrée du CRFPA**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de maquette modifiée de préparation à l'examen d'entrée du CRFPA présenté en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur la maquette modifiée de préparation à l'examen d'entrée du CRFPA proposée ;

Après en avoir avisé :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la maquette modifiée de préparation à l'examen d'entrée du CRFPA.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 9

Nanterre, le 29 juin 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglena JEEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 29 JUIN 2026**

**Objet : Modification de la maquette de la Licence 1 mention Mathématiques et informatique appliquées aux SHS [parcours Convention Bessière]**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de modification de la maquette de la Licence 1 mention Mathématiques et informatique appliquées aux SHS [parcours Convention Bessière] ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur la modification de la maquette de la Licence 1 mention Mathématiques et informatique appliquées aux SHS [parcours Convention Bessière] proposée ;

Après en avoir avisé :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la modification de la maquette de la Licence 1 mention Mathématiques et informatique appliquées aux SHS [parcours Convention Bessière].

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 9

Nanterre, le 29 juin 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 29 JUIN 2026**

**Objet : Prolongation de l'offre de formation des BUT pour l'année universitaire 2026-2027**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de prolongation de l'offre de formation des BUT pour l'année universitaire 2026-2027 présenté en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur le projet de prolongation de l'offre de formation des BUT pour l'année universitaire 2026-2027 proposé ;

Après en avoir avisé :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, à la prolongation de l'offre de formation des BUT pour l'année universitaire 2026-2027.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 9

Nanterre, le 29 juin 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELÉVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 29 JUIN 2026**

**Objet : Actualisation de l'offre de bonus au diplôme pour l'année universitaire 2026-2027.**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu l'actualisation de l'offre de bonus au diplôme pour l'année universitaire 2026-2027 présentée en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver l'offre actualisée de bonus au diplôme pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, l'actualisation de l'offre de bonus au diplôme pour l'année 2026-2027 présentée.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 8

Nanterre, le 29 juin 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 29 JUIN 2026**

**Objet : Bilan 2025 de la CVEC**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu la délibération n° 2025/00430 portant délégation de compétence du conseil d'administration à la Présidente de l'Université ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le bilan 2025 présenté par la CVEC ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur le bilan 2025 de la CVEC ;

Après en avoir avisé :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur le bilan 2025 de la CVEC.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 12

Abstention : 1

Nanterre, le 29 juin 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 29 JUIN 2026**

**Objet : Budget prévisionnel 2026 de la CVEC**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu la délibération n° 2025/00430 portant délégation de compétence du conseil d'administration à la Présidente de l'Université ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le budget prévisionnel 2026 présenté par la CVEC ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur le budget prévisionnel 2026 de la CVEC ;

Après en avoir avisé :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur le budget prévisionnel 2026 de la CVEC.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 18

Contre : 13

Abstentions : 2

Nanterre, le 29 juin 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELJEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 29 JUIN 2026**

**Objet : Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2026-2027.**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les projets de calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2026-2027 présentés en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les calendriers dérogatoires pour l'année 2026-2027 proposés;

Après en avoir avisé :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2026-2027 présentés.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 22

Contre : 9

Abstentions : 2

Nanterre, le 29 juin 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 29 JUIN 2026**

**Objet : Livrets pédagogiques pour l'année universitaire 2026-2027.**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les livrets pédagogiques pour l'année universitaire 2026-2027 présentés en séance ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les livrets pédagogiques proposés, à l'exception du Master droit social, pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les livrets pédagogiques pour l'année universitaire 2026-2027.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 8

Abstention : 1

Nanterre, le 29 juin 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 29 JUIN 2026**

**Objet : Approbation des conventions**

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.123-5, L.711-1, L.712-6-1, D.123-15 et D.123-16 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les conventions mentionnées ci-dessous ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur les conventions mentionnées ci-dessous :

**a) Conventions internationales**

- 1) CV 2026-165 Convention de collaboration - Université du Texas à Austin (Etats-Unis) / UPN
- 2) CV 2026-192 Avenant à l'accord de coopération internationale (CV2020-169) - Université Fédérale de Santa Catarina (UFSC Brésil) / UPN
- 3) CV 2026-195 Accord-cadre de coopération internationale - Université Fédérale de São Carlos (UFSCar Brésil) / UPN
- 4) CV 2026-196 Convention d'échange d'étudiants - Université Fédérale de Sao Carlos (UFSCar Brésil) / UPN
- 5) CV 2026-200 Convention d'échange d'étudiants - Universidade Estadual de Campinas (UNICAMP) / UPN
- 6) CV 2026-202 Convention de coopération – Université GALATASARAY (Turquie) – Université Paris 1 Sorbonne (établissement coordinateur) – Ecole Normale supérieure de Lyon – Ecole Normale Supérieure de Paris (ENS-PSL) – Ecole Normale supérieure de Paris Saclay – Grenoble INP UGA – Institut français d'études anatoliennes – Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA Lyon) – Sciences Po Lyon – Sciences Po Rennes – Aix Marseille Université – Université d'Angers – Polytech Angers – Université d'Artois – Université Bordeaux Montaigne – Université de Bordeaux – Université de Bourgogne – Université de Grenoble Alpes – Université de Lille – Université Lyon 3 – Jean Moulin – Université Panthéon Assas – Université Est Créteil Val de Marne – Université de Picardie Jules Verne – Université de Rennes – Université de Rouen – Université de Strasbourg / UPN

**b) Conventions de formation**

- 7) CV 2026-268 Avenant à la convention de partenariat (CV 2024-156) relative à la mise en œuvre par voie de l'apprentissage du Master Économie de l'environnement, de l'énergie et de transports (Master EEET) – IFP Énergies nouvelles – Agro ParisTech – Université Paris Saclay (UPS) – Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)/UPN
- 8) CV 2026-193 Avenant à la convention CV 2023-365 relative à la mise en place d'un diplôme universitaire intitulé « Didactique du FLE : principes et notions de base » - France Education Internationale (FEI) / UPN
- 9) CV 2026-218 Accord consortium PRISME
- 10) CV 2026 - 224 Convention de partenariat pédagogique relative au Master Arts, Lettres, Langues Mention: Littérature, Philologie, Linguistique Spécialité : Lettres classiques de l'université Sorbonne Université et au

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 29 JUIN 2026**

Master Arts, Lettres, Langues Mention : Humanités Parcours : Humanités classiques et humanités numériques de l'Université Paris Nanterre - Université Sorbonne Université / UPN

- 11) CV 2026-227 Convention de partenariat pédagogique pour la formation en alternance relative au Master Monnaie Banque Finance Assurance (2025-2026) - CAP COMPETENCES / UPN
- 12) CV 2026-232 Convention-type d'habilitation à former en apprentissage
- 13) CV 2026-234 Convention-type de création d'UFA
- 14) CV 2026-235 Convention-type de sous-traitance en apprentissage
- 15) CV 2026-247 Annexes financières types relatives aux conventions types de formation en apprentissage
- 16) CV 2026-248 Convention d'habilitation à former en apprentissage UPN - Lycée Albert de Mun
- 17) CV 2026-249 Convention de sous-traitance pédagogique UPN - Lycée Albert de Mun
- 18) CV 2026-250 Convention d'habilitation à former en apprentissage UPN – CFA Union (UFR DSP)
- 19) CV 2026-251 Convention de création d'UFA UPN – CFA Union (UFR DSP)
- 20) CV 2026-252 Convention d'habilitation à former en apprentissage UPN – CFA Union (IUT Ville d'Avray)
- 21) CV 2026-253 Convention de création d'UFA UPN-CFA Union (IUT Ville d'Avray)
- 22) CV 2026-294 Convention type de partenariat avec les lycées publics et privés sous contrats : inscription cumulative des élèves de CPGE

Après en avoir avisé :

**Article 1 : Conventions internationales**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les conventions internationales listées ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 29 JUIN 2026**

**Article 2 : Conventions de formation**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les conventions de formation listées ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 6

Nanterre, le 29 juin 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Meglana JELEVA

